

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 21-9

du Mardi 19 octobre 2021

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 19 octobre 2021 à 19 H 30.

Étaient présents: S. BOCHET, Maire, C. CHEVALIER, F. PISANO, P. RASTELLO, adjoints.

JP. BARON, E. HYVERT, Y. MARTINET, B. NARETTO, S. PONTIUS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: M. COUDURIER et N. PERROUD, qui ont donné respectivement procuration à C. CHEVALIER et P. RASTELLO. Absent: R. LEBRETON.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H30; B. NARETTO est élu secrétaire de séance.

1 - SICSAL - Approbation des modifications apportées aux statuts .

Considérant la nécessité de modifier les statuts afin d'inclure dans le champ des compétences du syndicat la coordination intercommunale dans le domaine de la petite enfance et un service intercommunal de médiation numérique, le Conseil Municipal approuve l'ajout aux statuts du syndicat des compétences de coordination des actions communales menées dans le domaine de la petite enfance (0-5 ans), d'une part, et de Service de médiation et de conseil numérique, d'autre part.

Décision prise à l'unanimité.

2 - SICSAL - Désignation des représentants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles prévues par les statuts dudit syndicat, il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal du Canton de St-Alban-Leysse comme suit :

TITULAIRES : Norbert PERROUD et Patricia RASTELLO

SUPPLÉANT: Stéphane BOCHET.

Décision prise à l'unanimité.

3 - FINANCES COMMUNALES - DM n°3.

Le conseil municipal décide de procéder au vote des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT					
OP	CHAP	ARTICLE	INTITULE	DEPENSE	
				DIMINUTION	AUGMENTATION
105	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	500,00 €	
110	21	21578	Autre matériel et outillage voirie	400,00 €	
250	21	21568	Autre matériel et outillage incendie		900,00 €
Total INVESTISSEMENT				900,00 €	900,00 €

Décision prise à l'unanimité.

4 - IMMOBILIER – Division parcellaire d'une propriété communale sur le secteur chef lieu.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la commune s'est engagée dans un projet de cession d'une partie de la parcelle cadastrée A1219 situé sur le chef-lieu au profit de Monsieur GARDIEN Maurice d'une part, et de Monsieur BLERVAQUE Julien et Madame GUYARD Emilie, d'autre part.

Pour ce faire, une division parcellaire est nécessaire avec la création des parcelles A 1219 B d'une surface de 75 m² et A 1219 C d'une surface de 58 m².

L'ensemble des frais techniques est à la charge des acheteurs. Le Conseil municipal accepte la réalisation de la division parcellaire tel que décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers liés à cette division parcellaire.

Décision prise à l'unanimité.

5 – ADRESSAGE – Approbation du nom des rues.

Le projet de dénomination des voies, qui a été effectué par un groupe de travail au sein du conseil municipal, est présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal décide de procéder à la dénomination des voies communales, adopte la dénomination des voies selon la liste annexée à la présente, décide de procéder à la numérotation des habitations selon le système de numérotation métrique.

N° des rues	NOM DES RUES
1	ROUTE DE LA BATHIE
2	ROUTE DE LA THUILE
3	ROUTE DES VACHERS
4	ROUTE DE LA BOISSERETTE
5	CHEMIN DES FONTANETTES
6	CHEMIN DE LA CÔTE
9	CHEMIN DE LA ROCHE
10	CHEMIN DE LA COUR
11	IMPASSE DE LA COMBETTE
12	CHEMIN DE LA FERME DE BELLEVARDE
13	IMPASSE DU COCHET

14	CHEMIN DE LA TETAILLÈRE
15	IMPASSE DU CORTIL
16	CHEMIN DE CUINET
17	IMPASSE DES COVETS
18	ROUTE DE MONTMERLET
19	CHEMIN DE LA SISETTE
20	CHEMIN DU VERNAY
22	CHEMIN DU BOYAT
23	CHEMIN DE LA GOILLE
24	CHEMIN DU FORNET
25	CHEMIN DES COMBES
26	CHEMIN DE LA BAS
27	CHEMIN DE MONTGELAS
28	CHEMIN DE LA PARAIE
29	CHEMIN DU MOULIN
30	CHEMIN DE COMBLENAT
31	CHEMIN DU MONT SAINT-MICHEL
32	CHEMIN DE JUSTIN

Décision prise à l'unanimité.

6 – TRAVAUX – Demande de financement en vue de la construction d'un restaurant scolaire auprès de la communauté d'agglomération Grand Chambéry.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que ce projet implique également la création d'une chaufferie bois à granulés dont le coût d'investissement est estimé à 37 000 € HT sur la phase APD. Ce projet est envisagé avec une part d'autofinancement d'un montant maximum de 11 000 €. Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière des services de la communauté d'agglomération au titre du contrat de développement des énergies renouvelables du montant maximum envisageable sur ce type de projet.

Décision prise à l'unanimité.

7 – TRAVAUX – Demande de financement en vue de la construction d'un restaurant scolaire auprès du conseil régional.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, du projet de travaux à réaliser en 2022, visant à créer une extension du bâtiment affecté à des logements et à l'auberge communale pour accueillir un espace mutualisé affecté au restaurant scolaire ainsi qu'à l'auberge. Ce projet est évalué à 450 000 € HT sur la phase APD. Ce projet est envisagé avec une part d'auto-financement d'un montant maximum de 120 000 €. Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière des services du Conseil régional du montant maximum envisageable sur ce type de projet et demande au Conseil régional l'autorisation d'engager l'acquisition avant accord de financement.

Décision prise à l'unanimité.

8- APPROBATION DU PROJET DE CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE N° A 1001.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, décide de la cession de la propriété immobilière cadastrée n° A 1001 d'une surface totale de 3121 m² située au lieu-dit Le Grand Pré 73190 CURIENNE, à la société OG IMMO domiciliée 158 Chemin de la Ficologne 73190 Saint-Baldoph pour un montant de 265 000 € net vendeur.

Décision prise à la majorité (1 vote contre).

9- FINANCES COMMUNALES - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Dans le cadre des mesures prises afin de lutter contre la propagation de l'épidémie Covid-19, la commune procède à une demande de financement auprès du Conseil Départemental pour des opérations d'un coût prévisionnel de 3720 € TTC en fonctionnement et de 3400 € HT en investissement, demande au Conseil Départemental de la Savoie, la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération et demande au Conseil Départemental de la Savoie l'autorisation d'engager l'acquisition avant accord de financement.

Décision prise à l'unanimité.

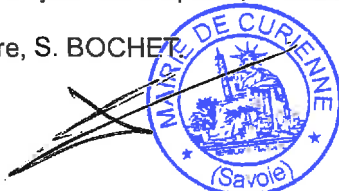
10- SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE EN 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'attribution pour l'année 2021 de la subvention à « Ondes et Notes » (projet orchestre à l'école) d'un montant de 4 126 €.

Décision prise l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, B. NARETTO.